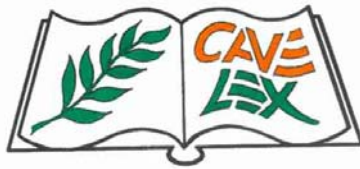


## Cave Lex

Centre de Veille Sociale ITG  
27 bis, avenue de Lowendal  
75015 Paris  
01 47 70 32 07 / 06 26 92 67 75  
email : [forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)



## Cave Lex

est une activité du groupe

Institut du Temps Géré

Organisme de formation n° 11 75 29 21 275

Paris le 31 janvier 2009

## Nos formations paie et GRH – prochaines sessions 2009

### Cave Lex – La veille sociale, l'Assurance Qualité de vos services paie et GRH

**Cave Lex, le Centre d'Activités « Veille Sociale » d'ITG, propose des formations aux Métiers des Ressources Humaines** abordant l'ensemble des connaissances nécessaires à l'administration du personnel, au calcul de paie, et à la maîtrise du SIRH.

Elles s'illustrent par leur approche pragmatique et leur haut niveau d'expertise. Elles proposent de répondre aux enjeux de l'entreprise, de réaliser des gains de gestion significatifs et de faire progresser les collaborateurs de la fonction personnel dans leur métier.

Nos formations peuvent être organisées en intra-entreprise sur demande

[www.cavelex.com](http://www.cavelex.com)

Le groupe ITG a pour mission de promouvoir le concept de temps géré.

Il gère plus de 2 600 consultants intervenant dans les domaines du Conseil de Direction, de l'Expertise Opérationnelle et Technique, et de la prestation créative et intellectuelle : enseignement, formation, multimédia, ...

[www.itg.fr](http://www.itg.fr)  
[www.missionneo.fr](http://www.missionneo.fr)

Contact : 01 47 70 32 07 ou [forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)

Nous avons actualisé sur notre site le calendrier des formations de l'année 2009.

Ce calendrier est téléchargeable : <http://cavelex.com/pdf/calendriercavelex.pdf>

Nous attirons votre attention sur nos prochaines sessions:

**Les Matinées Sociales, session de février : Paris le 10, Nantes le 12 et Lyon le 19 février,**

**Dossier : les frais professionnels,**

**L'obligation d'emploi des personnes handicapés, la DOETH : Paris le 5 février,**

**Les mécanismes de la paie : Paris les 23, 27 février et 5 mars, ou les 23 mars, 2 et 9 avril, Lyon du 16 au 18 mars,**

**L'organisation des élections professionnelles dans l'entreprise : Paris le 3 mars,**

**La durée du travail après la réforme : Paris 30 mars, Lyon le 3 juin,**

**La gestion des IJSS : Lyon les 21 et 22 avril, Paris les 4 et 5 juin,**

**L'ajustement des garanties de salaire sur le net habituel : Lyon le 24 avril, Paris le 5 mai,**

**La maîtrise des Cotisations Sociales : Paris du 27 au 29 avril, Lyon du 18 au 20 mai,**

**Le solde de tout compte : Lyon les 14 et 15 mai, Paris les 18 et 19 juin,**

**Les avantages en nature et frais professionnels : Paris le 23 juin.**

Pour vous inscrire, merci de pré-réserver votre place par mail à [forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)

Puis de nous adresser **par courrier** le bulletin d'inscription téléchargeable à

<http://cavelex.com/pdf/bulinscription.pdf>

## Veille sociale

Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ...

La veille est plus que jamais nécessaire en cette période de réformes à un rythme accéléré : la loi TEPA et la loi pour le pouvoir d'achat à peine digérées, voici le nouveau Code du travail, la loi de modernisation du marché du travail, la loi portant modernisation du dialogue social et réforme de la durée du travail, la loi de modernisation de l'économie, la loi relative aux droits et devoirs du demandeur d'emploi !

Et se profilent déjà à l'horizon les réformes de la Sécurité Sociale, des régimes de retraite, de la participation, du SMIC, des allègements de charges, de la Formation Professionnelle, ...

**Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! ;-)**

Modalité d'inscription \ Tarif H.T.	Paris	Lyon, Nantes
Inscription à la séance	350 euros	375,00 euros
Abonnement annuel pour 10 séances	2 370 euros	2 550 euros
Abonnement partiel de février à décembre	2 200 euros	2 360 euros

Lyon : 1 session le jeudi matin de 9h15 à 13h15

Nantes : 1 session le jeudi matin de 9h15 à 13h15

Paris : 2 sessions au choix, le mardi matin de 9h à 13h, ou l'après midi de 14h à 18h

2009	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	13	22	15
Février	10	19	12
Mars	10	19	12
Avril	14	23	16
Mai	12	15*	14
Juin	9	18	11
Septembre	8	17	10
Octobre	13	22	15
Novembre	10	19	12
Décembre	8	17	10

\* : changement de date en raison des vacances ou jours fériés

La fiche programme de la session de février 2009 peut être téléchargée en cliquant sur ce lien : <http://cavelex.com/pdf/progmatinees.pdf>

**Dans l'attente du plaisir de vous y accueillir;-)**

# Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie et de  
l'administration du personnel

## L'Assurance Qualité de vos services paie et GRH

### Objectifs

- Bien comprendre les nouveaux textes, leurs modalités et dates d'application
- Actualiser en permanence les compétences de votre équipe
- Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- Échanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

<p><b>L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel</b></p> <p>Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges.</p> <p><b>Une synthèse de l'actualité</b></p> <p>Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel.</p> <p><b>Des dossiers de fond</b></p> <p>Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée.</p> <p><b>Une table ronde</b></p> <p>Cette formule réunissant 15 à 20 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions.</p> <p><b>Une réelle valeur ajoutée</b></p> <p>Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction.</p>	<p><b>Contenu de chaque session</b></p> <p><b>L'actualité paie</b></p> <p>Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arcco, Unedic</p> <p><b>L'actualité sociale</b></p> <p>Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux</p> <p><b>Les projets de textes</b></p> <p>Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir</p> <p><b>Revue de jurisprudence</b></p> <p>Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation.</p> <p><b>L'agenda</b></p> <p>Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances.</p> <p><b>Le dossier du mois</b></p> <p>Exemples de thèmes choisis par les participants : la réforme des retraites, les congés payés, la réforme de la formation, l'apprentissage, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, la mobilité internationale, ...</p> <p><b>La bourse d'emplois</b></p> <p>Echanger offres et demandes d'emplois ou de stages, et rapprocher compétences et entreprises.</p>
--	---

**Le programme détaillé** de chaque session, qui dépend de l'actualité, est envoyé environ 10 jours avant la session.

**Durée** : 0,5 jour (4 heures).

**Participants** : DRH, RRH, Responsables Administration Du Personnel, Responsables Paie, collaborateurs du service du personnel, responsables SIRH.

**Pédagogie** : Alternance d'exposés et cas pratiques, échanges entre participants. Les participants sont invités à se munir d'une calculatrice de poche.

**A ne pas manquer ! Prochainement dans nos salles :**

## **L'obligation d'emploi des personnes handicapées : la DOETH**

La réforme de l'obligation d'emploi des handicapés dans l'entreprise se veut particulièrement incitative. Certaines entreprises préférant payer plutôt que d'accueillir des personnes handicapées, la réforme rend beaucoup plus chère la contribution AGEFIPH, qui peut augmenter de 20 à 50%, voire plus. Parallèlement, elle étend et renforce les dispositifs d'aide aux entreprises qui font des efforts pour l'emploi des handicapés.

Les décrets étant enfin parus, il est temps pour votre entreprise d'en mesurer toute la portée, et ses conséquences sociales et économiques.

Cette formation vous permettra de comparer l'ancien et le nouveau dispositif. Vous pourrez ainsi être une force de proposition auprès de votre Direction, pour définir sa politique d'intégration des personnes handicapées.

Pour vous permettre d'appréhender ces mécanismes, nous vous proposons une demi-journée de formation **à Paris le 5 février, 300 € HT.**

Télécharger le programme : <http://www.cavelex.com/handicap.php>



## **Les mécanismes de la paie**

Certains gestionnaires ont appris la paie « sur le tas », ils ont appris à saisir des variables dans un ordinateur, sans pour autant connaître les mécanismes de paie. Il leur est parfois difficile de vérifier les bulletins, ou tout simplement d'en expliquer le détail aux salariés, sans se réfugier derrière « l'ordinateur ! » ;-). Il y a également les nouveaux collaborateurs, et ceux qui dans le cadre d'absences ou roulements doivent remplacer les gestionnaires habituels, et enfin les informaticiens devant mettre en place un SIRH.

Pour leur permettre d'acquérir ou de renforcer les connaissances nécessaires pour assurer leur mission, nous vous proposons une formation de 3 jours :

**à Paris les 23, 27 février et 5 mars, ou les 23 mars, 2 et 9 avril,**

**à Lyon du 16 au 18 mars,**

**1 340 € HT.**

Télécharger le programme : <http://cavelex.com/pdf/progbasespaie.pdf>



## L'organisation des élections professionnelles dans l'entreprise

L'organisation des élections est un temps fort de la vie sociale de l'entreprise. Pour la DRH, il est important d'organiser cet événement afin qu'il se déroule le plus sereinement possible, et pour éviter les risques et conséquences d'une annulation.

Quelles institutions mettre en place, comment négocier le protocole d'accord, comment organiser matériellement le vote, quelles sont les règles de dépouillement ?

### **Quelles sont les conséquences de la nouvelle Loi sur la Démocratie Sociale ?**

Pour répondre à toutes vos questions, nous vous proposons une journée de formation

**à Paris le 3 mars, 570 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://www.cavelex.com/pdf/progelections.pdf>



## La durée du travail après la réforme

La réglementation relative à la durée du travail est en constante évolution. La loi du 20 août 2008 a modifié considérablement les règles du jeu, en donnant la primauté à la négociation d'entreprise, notamment sur le contingent d'heures supplémentaires, les conventions de forfait et l'aménagement du temps de travail.

Cette formation fera d'abord un rappel de la réglementation sur la durée du travail et les différents dispositifs d'aménagement du temps de travail.

Puis nous verrons quels sont parmi ces dispositifs ceux qui ouvrent droit aux allègements de charges et exonérations fiscales instituées par la Loi TEPA. Nous verrons les modalités de calcul, conditions et limites. Nous établirons des bulletins de paie simulant différentes situations.

Enfin nous mesurerons l'impact de la loi portant réforme du temps de travail et les éventuelles évolutions à apporter au paramétrage du SIRH.

Pour vous permettre d'en mesurer la portée et les modalités de mise en œuvre, nous vous proposons nous vous proposons une journée de formation

**à Paris le 30 mars, 570 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://cavelex.com/pdf/progdureetravail.pdf>



## La gestion des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale

L'absentéisme coûte cher à l'entreprise, notamment, dans le cas des absences indemnisées par la Sécurité Sociale, par l'obligation de maintien du salaire. Bien connaître les textes et mécanismes du Régime permettent d'optimiser la gestion et de réaliser de sérieuses économies.

Pour vous permettre de maîtriser le traitement des absences maladie, maternité, paternité, et accident du travail, nous vous proposons une formation de 2 jours

**à Lyon les 21 et 22 avril 2009, à Paris les 4 et 5 juin, 980 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://cavelex.com/pdf/progijss.pdf>



## L'ajustement des garanties de salaire sur le net habituel

Le régime de cotisations applicable aux indemnités journalières de Sécurité Sociale fait que **les salariés sont mieux payés lorsqu'ils sont malades** que lorsqu'ils sont présents au travail. Pour éviter ces véritables «**primes à la maladie**», les conventions collectives, les accords d'entreprise, et la jurisprudence permettent dans de nombreux cas de limiter le niveau de maintien de salaire par la mise en oeuvre de la garantie sur le net.

Pour être en mesure d'**évaluer les impacts économiques et sociaux** de ce dispositif, savoir déterminer le salaire à maintenir, brut ou net, calculer un salaire de référence tenant compte des primes, absences et autres variables de paie, et savoir adapter ses formules en tenant compte des évolutions réglementaires (CSG, autres cotisations salariales), nous vous proposons une formation d'une journée **à Lyon le 24 avril, à Paris le 5 mai, 650 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://cavelex.com/pdf/proggarantieaunet.pdf>



## Le solde de tout compte

Etablir la paie de départ d'un salarié est particulièrement complexe. Il faut identifier l'ensemble des éléments de paie impactés par un départ, savoir gérer le préavis, effectué ou non, la mise à pied éventuelle, les absences, le solde des IJSS, les soldes des congés, RTT, ou CET, mettre en oeuvre les règles particulières de cotisations (plafond SS, sommes isolées, régime social et fiscal des indemnités de rupture), connaître les formalités à respecter, gérer les rappels de salaire après le départ, l'impact sur les déclarations annuelles, les décisions prud'homales.

Pour permettre à vos gestionnaires de consolider leurs compétences dans ce domaine, nous vous proposons une formation de 2 jours

**à Lyon les 14 et 15 mai, à Paris les 18 et 19 juin, 980 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://cavelex.com/pdf/progsdte.pdf>



## La maîtrise des cotisations sociales

Etablir une paie nécessite d'appliquer de nombreuses règles de gestion. Du fait d'un environnement de plus en plus complexe et d'une constante évolution, les connaissances paie doivent être régulièrement actualisées.

Evolution des cotisations de Sécurité Sociale, de l'AGFF, Contribution Solidarité Autonomie, réduction de charges Fillon, évolution de la GMP, CET, sommes isolées, contrats aidés, gratifications de stages, avantages en nature et frais professionnels, assiettes sociales et fiscales, CSG, CRDS, taxe de prévoyance, heures supplémentaires et rachat de JRTT, statut social et fiscal des cotisations de retraite et prévoyance, ..., constituent autant de sujets à maîtriser.

Pour permettre à vos gestionnaires de consolider leurs compétences dans ce domaine, nous vous proposons une formation de 3 jours

**à Paris du 27 au 29 avril, à Lyon du 18 au 20 mai, 1 390 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://cavelex.com/pdf/progcotisations.pdf>



## Les avantages en nature et frais professionnels

Les frais professionnels représentent un poste budgétaire important. La législation dans ce domaine et celui des avantages en nature a été fortement modifiée ces dernières années : nouveaux arrêtés, sept circulaires, récente décision du Conseil d'Etat puis nouvel arrêté et nouvelle circulaire, notions de NTIC, mobilité, télétravail, ...

Pour faire la synthèse de la réglementation, permettre à vos collaborateurs d'acquérir ou de renforcer les connaissances nécessaires pour assurer leur mission, et ainsi vous aider à optimiser votre gestion, nous vous proposons cette formation d'une journée : Les avantages en nature et frais professionnels. Une journée de formation **à Paris le 23 juin, 570 € H.T.**

Télécharger le programme : <http://www.cavelex.com/pdf/proganfp.pdf>



**Cave Lex**

**Centre de Veille Sociale ITG**

27 bis avenue de Lowendal

75015 PARIS

Tél : 01 47 70 32 07

[forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)

[www.cavelex.com](http://www.cavelex.com)